

Principe

Mise en place d'une nouvelle gestion pour le suivi de l'ancienneté des intérimaires dans l'agence ou pour un client précis.

Dans **TEMPO**

Dans le menu CONTRAT ...

Ancienneté dans
l'agence ou par
client

Cette gestion permet d'effectuer des contrôles sur la durée de présence des intérimaires dans l'agence ou chez un client précis à une date donnée.

Le contrôle porte sur l'ensemble des intérimaires ou ceux sous contrats à une date donnée.

Il sera également possible d'affiner le calcul de l'ancienneté en tenant compte des périodes d'inactivité de l'intérimaire.

Il faut une version de TEMPO au minimum du 17 AOUT 2021.

ARMOIRE

Critères

Calculer l'ancienneté à la date du ...

Date de référence : Ven 13/08/2021

Sur une période de : années

(Si non renseignée, tous les contrats seront pris en compte)

Date de référence : Les contrôles se feront à partir de cette date. Prise en compte également de cette date pour le calcul des intérimaires sous contrats.

Sur une période de ... : Indiquer le nombre d'années à contrôler en fonction de la date de référence indiquée. Sans valeur, le traitement se fera sur l'ensemble des contrats de la base.

Ancienneté à afficher...

Par intérimaire (Ancienneté dans l'ETT)

Par client (Ancienneté chez le client)

Le calcul de l'ancienneté des intérimaires peut se faire en fonction de la présence dans **l'ETT ou chez les clients**.

Filtres à appliquer...

Client :

Pour un affichage « Par client », il est possible de filtrer un client.

Les salariés concernés...

- Tous les salariés
 Les salariés sous contrat à la date de référence

Le calcul de l'ancienneté peut se faire **sur l'ensemble des intérimaires** ou ceux **sous contrats à la date de référence indiquée**.

Autres options d'affichage :

Autres options...

Ne pas comptabiliser l'ancienneté pour une période d'inactivité supérieure à

Exclure les salariés dont l'ancienneté est inférieure à

Exclure les salariés dont la présence est inférieure à

Ne pas comptabiliser l'ancienneté pour une période d'inactivité supérieure à ... : Permet de tenir compte des périodes non travaillées de l'intérimaire dans le décompte.

Ainsi le compteur de l'ancienneté est remis à zéro en cas de période d'inactivité entre 2 contrats supérieurs à la valeur indiquée.

Exclure les salariés dont l'ancienneté est inférieure à ... : Critère d'affichage du tableau qui permet d'exclure les salariés ayant un calcul du « Nombre de jours d'ancienneté » inférieur à la valeur indiquée.

Exclure les salariés dont la présence est inférieure à ... : Critère d'affichage du tableau qui permet d'exclure les salariés ayant un « Nombre de jours de présence » (calculé selon les contrats) inférieurs à la valeur indiquée.

Affichage

Afficher

Après indication des critères à appliquer, lancer le traitement par le bouton

Ancienneté		Salariés et contrats			N° Contrat	Date début	Date de fin	Nombre de jours de présence	Nombre de jours d'ancienneté
[-]		(7002403)						18 j	18 j
[-]		Contrat n° 1001813			1 001 813	29/06/2021	16/07/2021	18 j	18 j
[-]		(7002059)						2 j	2 j
[-]		Contrat n° 1001466			1 001 466	16/12/2020	16/12/2020	1 j	2 j
[-]		Contrat n° 1001453			1 001 453	10/12/2020	10/12/2020	1 j	1 j
[+]								586 j	586 j
[+]								5 j	5 j
[+]								55 j	55 j

- Sans application de critères dans « Autres Options », le Nombre de jour de présence est égal au Nombre de jour d'ancienneté.
- Le calcul se base sur les dates de contrat et de l'enregistrement de la date de fin de mission.
- Il est possible d'afficher le détail des contrats en cliquant sur le « + »

Ancienneté		Salariés et contrats			N° Contrat	Date début	Date de fin	Nombre de jours de présence	Nombre de jours d'ancienneté
[+]								1 j	1 j
[-]								10 j	1 j
[-]		Contrat n° 94141			94 141	18/11/2020	18/11/2020	1 j	1 j
[-]		Contrat n° 93903			93 903	14/10/2020	15/10/2020	2 j	2 j
[-]		Contrat n° 93661			93 661	16/09/2020	22/09/2020	7 j	7 j
[+]								5 j	5 j

Exclure les salariés dont la présence est inférieure à

- En appliquant une valeur dans

Le programme recalcule l'ancienneté en tenant compte du nombre de jour indiqué.

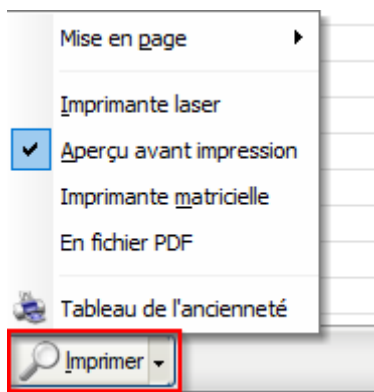
L'ancienneté sera remise à zéro dès lors qu'une période d'inactivée entre 2 contrats est supérieure à la valeur indiquée.

- Le signe 

Indique la mise à zéro du compteur dans le décompte de l'ancienneté.

Édition et Exportation

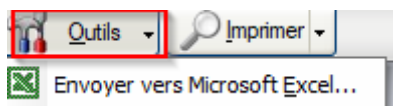
Par le bouton « **Imprimer** » :



Impression possible du tableau en Affichage, en Impression Laser et en Sortie PDF

Note : l'édition se fait uniquement en total par salarié et non en détail par contrat.

Par le bouton « **Outils** »



Exportation possible des données sous Excel.

Note : L'exportation se fait uniquement en total par salarié et non en détail par contrat.